



AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_94-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

DELIBERATION
N°2020-94 du 25 août 2020

**OBJET – Demande de remboursement partiel de
la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
(TEOM)**

Rapporteur : M. le Vice-président en charge des Finances

Le 25 août 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 août 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANCOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Titulaires présents représentés par leurs suppléants : M. Jean-Pierre PIC représenté par Philippe SIONNET, M. Pierre LEROY représenté par Olivier REY.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNEOUD à M. Arnaud MURGIA
M. Richard NUSSBAUM à M. André MARTIN
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Christian JULLIEN
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
M. Thierry AIMARD à Mme Claudine CHRETIEN.

Titulaire absent non représenté : Mme Annie ASTIER-CONVERSE.

Vu l'arrêté du Président du 28 juin 2004, relatif à la mise à disposition à titre gratuit d'un logement de fonction à la directrice de la crèche de Briançon Les P'tites Boucles pour nécessité absolue de service ;

Vu l'arrêté n°2019/DRH/411 en date du 16 octobre 2019, mettant fin à l'occupation du logement de fonction de la directrice de la crèche de Briançon Les P'tites Boucles, du fait de son départ à la retraite à la date du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu le courrier n°3057 du 17 octobre 2019 de l'ex-directrice de la crèche des P'tites Boucles sollicitant un remboursement partiel de la TEOM 2019 ;

Vu l'avis d'imposition de taxe foncière 2019 de l'appartement situé 4 chemin Fanton (au-dessus de la crèche P'tites Boucles) s'élevant à 245 € de TEOM ;

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_94-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

Considérant que l'ancienne directrice de la crèche de Briançon a fait valoir son droit à la retraite et a quitté son logement de fonction le 30 septembre 2019 ;

Considérant que pour un locataire qui arrive ou quitte un logement en cours d'année, le montant de la TEOM est calculé au prorata des mois d'occupation du lieu d'habitation sur une durée de un an ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 20 avril 2020 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **Autorise** le remboursement à Mme l'ex-directrice de la crèche de Briançon Les P'tites Boucles de la somme de 61.25 € correspondant à $\frac{1}{4}$ de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : **27 AOUT 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.